

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM336930, N°197820) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition: La Dépêche Du Midi - 81

Date de parution: 03/03/2023

Fait à Toulouse, le 22 Février 2023

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ». L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.





ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC-GRAULHET

Révision allégée n°5 du plan local d'urbanisme de la commune de Graulhet

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°14, 2023A en date du 20 février 2023, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la révision allégée n°5 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Graulhet. Monsieur Pierre Camarda a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président

du Tribunal Administratif.

Le dossier de révision allégée n°5 du PLU et un registre où seront consignées les observations et remarques du public seront soumis à l'enquête publique durant 32 jours en mairie de Graulhet **du lundi 20 mars 2023 à 09h00 au jeudi 20 avril 2023 à 17h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8h à 12h ; ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie de Graulhet :

- Le vendredi 24 mars 2023 de 14h00 à 17h00,
- Le jeudi o6 avril 2023 de 14hoo à 17hoo,
- Le mardi 18 avril 2023 de oghoo à 12hoo.

Le dossier d'enquête publique et le présent avis sont consultables sur le site internet de la commune de Graulhet www.ville-graulhet.fr et de la Communauté d'Agglomération : www.gaillac-graulhet.fr. A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le Commissaire-enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Graulhet et au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à Monsieur le Maire, Mairie de Graulhet, Place Elie Théophile, 81300 GRAULHET.

Cet avis sera consultable en mairie jusqu'à la fin de l'enquête.

